

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 68 (1929)  
**Heft:** 50

**Artikel:** A propos de l'hiver  
**Autor:** Duplan, J. L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-222922>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
L'Agence de publicité Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

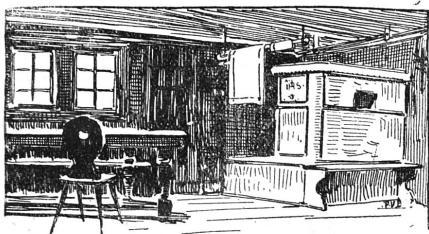
ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## A PROPOS DE L'HIVER

ARMi tant de choses surprenantes dont le monde est rempli, l'une plus que les autres, me donne à réfléchir : pourquoi des hommes doués d'un certain degré d'intelligence, consentent-ils à rester dans un pays où, pendant six mois sur douze, on grelotte en claquant des dents ?... Où, six mois durant, quand il ne fait pas la bise, il pleut, quand il ne pleut pas ni ne fait la bise, il neige, quand il ne neige, ni ne pleut ni ne fait la bise, il n'y a qu'un pauvre soleil qui, soit pour l'éclairage, soit pour le chauffage ne vaut pas mieux que la lune, où, sous peine de rhumes, de bronchites et d'engelures, il faut s'emmoufler pour sortir, mettre des pantoufles en rentrant et boire de la bouvrache quand on sent un picotement dans la gorge... Où, si vous voulez vous rebiffer contre un tel asservissement et, par exemple, sortir sans pardessus, vous êtes ligoté par une double pneumonie et, sous peine de mort, obligé d'obéir sans piper le mot à l'implacable volonté de votre médecin ?... Encore pardonnerait-on à l'hiver d'être dur et sans pitié s'il n'était pas si laid... Je sais, je sais. Il y a des gens qui le trouvent beau, se plâtent d'admiration devant ses moindres manifestations et font du lyrisme devant un glaçon ou un bout de pré couvert de neige. Admettons que c'est assez joli, mais combien peu solide et fugitif : un caprice du vent, une lutte parmi les nuages, et voilà une petite pluie fine qui délaie tout ce blanc, noircit les prés et les arbres et fait des chemins, ces chemins qui coûtent si cher et pour lesquels on paie de si gros impôts, d'innombrables cloaques dans lesquels on ne s'engage qu'à la dernière extrémité. Les prés sont couverts de râclons, les oiseaux sont enroués et, dans les jardins, on ne trouve que des poireaux, de pauvres choux confits par le gel et de malheureux chrysanthèmes morts debout et semblant réclamer une sépulture.

Allez-vous en ville pour vous changer les idées, vous trouvez dans les magasins éclairés à l'électricité entre onze heures et midi des gens enrumés qui sucent des pastilles au ministre. Et que d'ouvrage nous donne l'hiver ! Vous voyez cette armée de bûcherons qui cognent sur de grands arbres, ce peuple de ménagères occupées à bourrer des fourneaux, des calorifères, des cheminées ; vous voyez tous ceux qui déplument des oies pour remplir les édredons, vous voyez les grand-mamans qui tricotent des bas, des moufles et des passe-montagne, vous voyez les gens qui préparent des peaux de lapins pour en faire des manteaux de loutre ! Vous voyez ce que tout cela coûte de peine et d'argent !

Et alors, je vous le demande, que faisons-

nous parmi ces lacs et ces montagnes, tandis qu'il est, sur notre ronde planète, de si jolies contrées, comme le Soudan, par exemple, où l'on peut se passer de mitaines et où il est si rarement besoin de mettre une cruche dans son lit ? Et cela m'amène à penser à Divico qui, n'étant plus de la première jeunesse, sentait le froid, probablement, et voulait se rapprocher des pays du soleil. Quelle bonne idée ! Jules-César, en l'empêchant de la réaliser, s'est mêlé de ce que ne le regardait pas. Qu'est-ce que ça pouvait lui faire, à cet homme, que les Helvètes, avec les Tigurins et les Latobriges, aillent se chauffer au bon soleil de la Provence ? Et puis, après tout, à présent que Jules-César est mort, pourquoi ne reprendrions-nous pas un projet aussi raisonnable ? Nous serions bien, là-bas, parmi les mûriers, les figuiers et les micocouliers. Au lieu de la bise, nous aurions le mistral, au lieu des abbayes, nous aurions des courses de taureaux, au lieu de manger des perchettes, nous mangerions des oursins et des poulpes. Il paraît que c'est très bon. Pensons-y et peut-être un groupe de citoyens lancera-t-il une initiative.

Seulement voilà, il y a le pour et le contre. Nous aurions plus de choses à déménager que Divico et ses Helvètes. Et puis, à présent qu'on a réparé l'église de Bussigny et construit le palais de Mon Repos...

Mais le plus gros empêchement viendrait de ceux de Berne : ils voudraient à tout prix emmener les ours, ce qui compliquerait terriblement le voyage. Après tout, mettons que je n'aie rien dit.

J. L. Duplan.

Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1930, recevront ce journal

## GRATUITEMENT

dès ce jour au 31 décembre prochain, en s'adressant à l'Administration, 9, Pré-du-Marché, Lausanne.



Du tac au tac. — L'autre jour, se présente chez le syndic d'une commune un inspecteur des écoles qui le pria, après les congratulations habituelles, de l'accompagner à l'école. Le syndic, de mauvaise humeur, murmurait entre ses dents :

— Qu'a-t-il à nous emmener cet âne-là ?

Quoique ayant fort bien entendu, l'inspecteur ne dit mot. A l'école, il demande à un jeune garçon, au sujet de l'intérêt qu'il y a de bien ponctuer :

— Allez au tableau et écrivez ceci, avec cette ponctuation :

— L'inspecteur des écoles, dit le syndic, est un âne.

L'enfant s'étant acquitté de sa tâche, l'inspecteur dit à un de ses camarades :

— A votre tour, écrivez la même phrase avec la ponctuation suivante :

— L'inspecteur des écoles dit : le syndic est un âne. »

On voit d'ici la tête de l'honorables syndic !

Mauvaises nouvelles. — Une jeune femme écrivain envoyait au chef de rédaction d'un journal périodique trois nouvelles assez inoffensives, d'un style incolor, de sujets connus et pour tout dire sans intérêt. Puis elle se présenta un soir et dit gentiment :

— Monsieur, je viens prendre des nouvelles de mes nouvelles.

Et le vieux journaliste qui n'aime pas flatter son monde, rendit à la jeune femme ses trois manuscrits en disant :

— Mauvaises nouvelles, mademoiselle.



## IENA AO PÈRE SEGNON

L' O père Segnon étai lo père Segnon, pu pas mî vo dere. Lî et son moulton l'ê tant adî einseimbllo. N'étai pas vegrâi ào mondo avoué de l'erdzeint déso lè bré et quand l'avâi fauta de cinq franc, lâi manquâve adî quattro franc noinante-cinq. N'étai pas père Segnon po rein.

On coup, à onna mise de boû, s'étai-te pas niézi avoué on camerardo. Etâi-te po on mouno que lo père Segnon avâi atsetâ de li et que la mésouâra l'avâi éta abollâiâe ? ào bin que lè ron din l'avant àâ ressi avoué on mètre trâo cou ? N'ein sé rein. Sè sant niézi, et pu l'e tot, tant que lo père Segnon fâ dinse :

— A la fin dâi fin, faut-te tê dere lârro ào bin dzanlyâo ?

— Redis lo vâi devant dâi z'éstrandâi ?

— Oï, que vu lo redere. Tè : Faut-te tê dere lârro aô bin dzanlyâo ?

— Eh bin ! t'arâ de mè novalle. Témoin sâi de vo ti !

L'affère n'a pas dourâ atant qu'on blliantset de melanna et cinq menute aprî lo vaitce vê lo dzûndo.

Stisse étai on petit vilhio que l'avâi atant d'écheint que de pâi bllian, et atant de pâi bllian que de malice. Fâ dinse ào camerardo, que l'étai vegrâi avoué sa roulière :

— Adan, lo père Segnon vo z'a de dinse et dinse.

— Oï, m'a trainâ pe bas que terra et que l'a zu oncora lo front de mè rebriquâ : Faut-te tê dere lârro ào bin dzanlyâo ?

— Vo z'a de dinse ?

— Testuet !

— Ma dinse vo z'a pas de lârro, du que vo z'a de : Faut-te lo dere ? L'e 'nutilo, on lâi pâo rein.

— Vouah !

— L'e dinse.

Et lo camerardo, asse motset qu'on caion que sè vouâite ào meryâo, einfate sè man-dein sè catsette pè lè feinte de sa roulière et retourne ào cabaret.

Lo père Segnon lâi étai oncora, que raconte dâi gandoia à tot lo veindâdzo, à lè fêre recafâla à veintre dêbotenâ.

L'autre ne fâ ne ion, ne dou. Einradzâ, coumeince à traitâ lo père Sougnon de banquerouter, de brantevinier, de lârro, d'écovire, de râllion, et de t'cliâo mot que lo diâblio lâi recordâve à mésouâra dein sa tîta.

Sti coup, lo père Segnon fâ dinse :

— Vo lâi ti oïu ! Témoin sâi de vo !

Et lè revaitce dêvant lo dzûndo, lo père Segnon avoué son moulton, lo camerardo et sa roulière, lè témoin : Djan dâo Pralet, Muliet à Touson, clli qu'âo Debounâ, clli qu'âo Canon, mimameint François de la Pérounâz et Fridolin que l'arant atant amâ bâire onna bouna botolhie de la vegne ào Président que de portâ lâo tsausse devant lo tribunat.

L'e que, vâi mâ, n'étai pas quemet lo premî